

5/Séb.

N° 2846 /SNC.- TRANSMIS copie à Monsieur le
Chef de Service (tous)
Résident
Administrateur Territorial (tous) RUHENERI
en le priant de vouloir bien en informer le person-
nel placé sous leurs ordres.

feu
17/6/47, 11
21/6/47
dans la
M. DE RYCK

Usumbara, le 18 juin 1947.
Pour le Gouverneur a.i. du R.U. empêché,
Le Commissaire Provincial ff.,
M. DE RYCK

M. De Ryck

Commissaire de District de 1ère classe.

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
PERSONNEL

N° 7919/Pers.



Léopoldville, le 28 mai 1947.

OBJET:

Monsieur le Gouverneur,

Contrevaluer.

Donnant suite à certaines requêtes qui
ont été adressées par des fonctionnaires ou agents qui
s'étaient vus contraints en raison des circonstances, à
rechercher eux-mêmes le moyen de se faire accompagner ou
rejoindre à la Colonie par leur famille, et qui de ce fait
avaient eu à supporter des frais supplémentaires dont ils
 demandaient le remboursement, j'ai prié le chef du Département de me faire connaître la date qu'il estimait pou-
voir réservé à ces requêtes.

Le Ministre ne fait savoir qu'il regrette
ne pouvoir mettre à charge du Trésor les frais de voyage
supplémentaires qui ont été occasionnés aux intéressés
et qu'il ne peut que maintenir les dispositions prises
antérieurement à ce sujet.

Je vous prie de bien vouloir mettre au
courant de ce qui précède le personnel placé sous vos
ordres.

Pour le Gouverneur Général,
Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL, I. de THIBAULT,
Sécr. de THIBAULT

Monsieur le Gouverneur
du Territoire du Ruanda-Urundi

à
Usumbara